



Procédure début et fin de séance

RESPONSABILITE DU CLUB

L'association sportive est responsable des accidents dont ses adhérents mineurs pourraient être victimes pendant le temps où ils sont sous sa surveillance. Elle ne peut donc pas, en principe, être tenue responsable des accidents survenus en-dehors des heures d'entraînement et de compétition.

Les règles relatives aux horaires des entraînements et la conduite du club en cas d'absence des parents sont être prévues par le règlement intérieur du club, remis aux parents en début de saison.

Les parents sont responsables de leur(s) enfant(s) en-dehors des horaires d'entraînement et de compétition et sont ainsi tenus d'attendre l'arrivée de l'éducateur et de s'assurer de venir chercher leurs enfants à l'heure exacte et au lieu indiqués.

1) Responsabilité de l'entraîneur

L'entraîneur est le premier à arriver et le dernier à partir de la salle. Plus aucun pratiquant, sous la responsabilité de l'entraîneur, ne doit être dans les locaux à son départ.

Début de séance

- ✓ Rassembler les enfants de son groupe à un endroit précis de la salle
- ✓ S'assurer que les enfants : Ont une tenue adaptée Ont les cheveux attachés N'ont pas de bijoux. N'ont pas de souci physique ponctuel, sinon adapter l'entraînement
- ✓ Faire l'appel sur feuille de présence
- ✓ Officialiser le début de l'entraînement par une phrase courte
- ✓ Si un enfant veut aller aux toilettes, il doit être accompagné et vérifier son temps d'absence.

Fin de séance

- ✓ Faire un bilan de séance et donner les informations sur les événements à venir ou transmettre une feuille d'information destinée aux parents
- ✓ Ranger le matériel utilisé
- ✓ Annoncer clairement la fin de l'entraînement (dire au revoir).
- ✓ Préciser la date du prochain cours pendant les vacances scolaires.

Association Gymnique Rémoise

Complexe Sportif René TYS
5 impasse Léo Lagrange, 51100 REIMS
associationgymniqueremoise@gmail.com
N° RNA : W513009453 - N° SIREN : 342292687 - APE : 9312Z
AGREMENT Jeunesse et Sport 84 F 3 du 19/04/1984





- ✓ S'assurer de l'absence de tension entre enfants lors du départ au vestiaire.
- ✓ S'assurer qu'il ne reste plus rien dans les vestiaires.
- ✓ S'assurer que les enfants sont accompagnés à la sortie de la salle.
- ✓ S'assurer que les enfants ont leur accompagnant désigné avant leur départ. Aucun adhérent mineur ne doit quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition (voyage collectif) si le représentant légal n'a pas signé d'autorisation.

2) Responsabilité des parents :

Début de séance :

- ✓ Les gymnastes doivent être présents 5 minutes avant le début de la séance.
- ✓ Chaque parent dépose l'enfant auprès de l'encadrant puis quitte la salle.
- ✓ Tout gymnaste arrivant en retard pourra se voir refuser le droit de participer à la séance. La séance commence par un échauffement. Nous rappelons qu'un manque d'échauffement pourrait provoquer chez le pratiquant des accidents musculaires plus ou moins graves.
- ✓ Les parents des enfants sont tenus de s'assurer de la présence du cadre responsable avant de quitter le gymnase.

Fin de séance

- ✓ Les parents doivent être présents 5 min avant la fin de la séance pour accueillir leur enfant dès la sortie du cours, surtout les petits.

Le Président
L. CARON

Association Gymnique Rémoise

Complexe Sportif René TYS
5 impasse Léo Lagrange, 51100 REIMS
associationgymniqueremoise@gmail.com
N° RNA : W513009453 - N° SIREN : 342292687 - APE : 9312Z
AGREMENT Jeunesse et Sport 84 F 3 du 19/04/1984

